DÉSIGNATIONS	REPRÉSENTATIONS GRAPHIQUES	SUPERFICIE MINIMALE DES LOTS	HAUTEUR MAXIMALE DES CONSTRUCTIONS	SUPERFICIE CONSTRUCTIBLE ET DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES
ZONE D'HABITAT INDIVIDUEL (VILLAS) منطقة السكن الفردي (فيلات)	Ф	200m²	8m	Zone d'habitat continue individuelle ou collectif recul de la construction par rapport à la voie publique et la limite arrière de 4m
ZONE D'HABITAT ECONOMIQUE AMELIORE (R+1) منطقة السكن الإقتصادي المحسن بمستوابين	EA	140m²	10m	Zone d'habitat continue individuelle ou collectif recul jardin de 3m sur la façade principale.
ZONE D'HABITAT ECONOMIQUE CONTINU (R+2) منطقة السكن الاقتصادي المتصل بثلاث مستويات		120m²	12m	Zone d'habitat continue individuelle ou collectif Les terrains situés dans cette zone peuvent recevoir un étage supplémentaires y compris la cage d'escaliers sur les voies d'emprise≥15m -surface minimale de patio 10m²
ZONE AGRICOLE منطقة المحافظة الزراعية	RA	2000m²	8m (R+1)	Cus ≤10% Recul minimal de : * 10m par rapport aux voies * 5m par rapport aux riverains. Cette zone peut recevoir des projets touristiques et écologiques
ZONE DE BOISEMENT	0 0 0 0	NEANT		Zone de boisement, toute construction est interdite sauf celles necessaires à l'animation et l'entretien du site de boisements.
ZONE NON AEDIFICANDI منطقة او ارتفاق ممنوع البناء	SNA	Zone ou servitude interdite à la construction pour les raisons suivantes: *Existence de chaabas et/ou oueds:toute construction située à la limite des chaabas ou oueds sur une bande de 20m de largeur, doit être soumise à l'avis de l'Agence du bassin hydraulique. *Existence des lignes électriques (Haute ou moyenne tension):tout construction située à la limite du tracé de la ligne électrique doit respecter: -pour la ligne électrique de Haute tension (L.H.T):8m de recul de part et d'autre de l'axe de la ligne (avec avis de ONE)pour la ligne électrique de moyenne tension(L.M.T):5m de recul de part et d'autre de l'axe de la ligne(avec avis de ONE). Observation générale:les dispositions citées plus haut sont applicables dans le cas de l'existence de chaabas, d'oueds ou de lignes électriques même si ces derniers ne sont pas représentés sur le document graphique. - La levée de l'interdiction intervient tacitement suite à la disparition de la raison (ou les raisons) pour laquelle la construction a été interdite.		